



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel**, tenue le 19 janvier 2026, à 19 h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

Mme Myriam Beaudin

Mme Cécile Roussel

Mme Marie-Josée Maltais

Mme Josée Gagnon

Mme Joanie Tremblay

M. André Foster

ET :

Mme Lise Arsenault, mairesse

M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier

Les conseillers absents sont:

Aucun

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Lise Arsenault et M. Gilles Pineault, directeur général.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Validation du quorum;
- 1.2 Nomination de la présidence et du secrétaire de l'assemblée;
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation;

2. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

3. Message et rapport d'activité du maire et des conseillers

- 3.1 Mot de la mairesse;
- 3.2 Rapport d'activité des conseillers;

4. Administration générale

- 4.1 Dépôt de correspondance;
- 4.2 Avis de motion - Projet de règlement 536- 2026 ayant un objectif de fixer les taux de taxe foncière générale et spécial et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget de l'année financière 2026;
- 4.3 Avis de motion – projet de règlement numéro 537-2026, ayant pour objet de modifier le règlement 472-2016 - Règlement relatif à la tarification des activités, biens et services municipaux;
- 4.4 Dépôt du projet de règlement de taxes pour l'exercice financier 2026;
- 4.5 Équilibre du rôle d'évaluation foncière;
- 4.6 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipale;



- 4.7 Mandat visant à autoriser la signature de la convention collective des employés municipaux pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;
- 4.8 ADMQ – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2026;
- 4.9 Dépôt demande d'aide financière – fonds d'initiatives nordiques - gestion des actifs du village de Pointe-Lebel;

En ajournement

- 4.10 Mandat pour la signature de la convention collective des employés municipaux du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;
- 4.11 Autorisation de payer les comptes malgré l'absence de la liste des comptes à payer 1er au 31 décembre 2025;
- 4.12 Nomination du poste adjoint(e) administratif (ve);

5. Sécurité publique

- 5.1 Dépôt de correspondance;
- 5.2 Dépôt du rapport des activités du mois de décembre 2025;
- 5.3 Facturation du ministère de la sécurité publique (services de la sûreté du Québec);

6. Hygiène du milieu

- 6.1 Dépôt de correspondance;
- 6.2 Avis de motion – Premier projet de règlement 535-2026 – Relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- 6.3 H2O - Prolongation du contrat annuel relatif à la location d'une usine de production d'eau potable (RES 2014-06-147);
- 6.4 Renouvellement du protocole d'entente Refuge Animal Le Chapitou 2026;

7. Urbanisme / Voirie / Infrastructures

- 7.1 Dépôt de correspondance;
- 7.2 Nomination d'un membre du conseil municipal pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- 7.3 COMBEQ 2026 – Inscription au congrès pour Mme Annie Métivier, inspectrice en bâtiment et en environnement;

8. Loisirs, culture et développement touristique

- 8.1 Dépôt de correspondance;
- 8.2 Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord Nomination d'un ou une représentante de la bibliothèque municipale affiliée;

En ajournement

- 8.3 Affichage du poste de coordonnateur(trice) aux loisirs, à la culture et au développement touristique



9. Santé, bien-être, services aux citoyens et services sociaux

9.1 Dépôt de correspondance;

10. Ajournement

11. Ouverture de la séance à la suite de l'ajournement

12. Période de questions du public

13. Ajournement / Levée de la séance



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

Mme Lise Arsenault, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h00 et vérifie le quorum.

1.2 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

RES. : 2026-01-001

Il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier, comme secrétaire d'assemblée.

1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

RES. : 2026-01-002

Il est proposé par le conseiller M. André Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour, tel que présenté par la mairesse Mme Lise Arsenault, soit accepté.

2. ADOPTION DU PROCÈS VEBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucun

3. MESSAGE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3.1 MOT DE LA MAIRESSE

Mme Lise Arsenault, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie les membres de l'exécutif pour leur présence.

Elle ajoute également un mot de sympathies à la famille et aux proches de M. Guy Lebreux, soulignant son apport à la communauté et offrant, au nom du conseil municipal, ses plus sincères condoléances.

3.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES CONSEILLERS

Aucun



4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Reçues:

2025-11-10	POSTE	Lettre de la CNESST Information de classement de l'établissement par niveau pour les mécanismes de participation
2025-11-27	POSTE	Lettre du ministère des affaires municipales et de l'habitation Suivi de la lettre de septembre 2025 indiquant que le ministère n'a toujours pas reçu le rapport financier de l'exercice 2024 de la municipalité.
2026-01-07	COURRIEL	Portail MAMH Pointe-Lebel (96025) – TECQ-2019 – Programmation de travaux – Acceptation
2026-01-08	COURRIEL	Fédération Québécoise des municipalités Offre de service – accompagnement dans nos besoins en gestion contractuelle et approvisionnement municipal.
2026-01-12	COURRIEL	M. Rick Tanguay – CAO Horaire formation obligatoire conseil municipal

Expédiées:

2025-12-10	COURRIEL	RES 2025-12-260 Mme Marilou Castonguay, Gestionnaire de comptes Renouvellement de l'entente de service Somum 2026.
2025-12-10	COURRIEL	RES 2025-12-261 M. Daniel Tétreault Service comptable de Daniel Trétreault, CPA Audit financier au 31 décembre 2025.
2026-01-14	COURRIEL	Demande d'aide financière Fonds d'initiatives nordiques Gestion des Actifs du village de Pointe-Lebel



4.2 AVIS DE MOTION -ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 536-2026 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE BUDGET FINANCIER 2026

RES. : 2026-01-003

La conseillère Mme Josée Gagnon, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 536-2026 ayant pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget financier 2026

Une copie du projet de règlement est déposée et mise à la disposition des membres du conseil ainsi que du public pour consultation.

4.3 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 537-2026, AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 472-2016 - RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

RES. : 2026-01-004

La conseillère Mme Josée Gagnon, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 537-2026, ayant pour objet de modifier le règlement 472-2016 - Règlement relatif à la tarification des activités, biens et services municipaux

Une copie du projet de règlement est déposée et mise à la disposition des membres du conseil ainsi que du public pour consultation.

4.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES SALAIRES DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2025

RES. : 2026-01-005

Il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER

le dépôt de la liste des salaires du 1er au 31 décembre 2025, au montant de 44 268.83 \$ vérifiée et signée par la mairesse.

4.5 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENTATION DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

RES. : 2026-01-006

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Pointe-Lebel doit adopter annuellement un règlement établissant la taxation applicable pour l'exercice financier 2026;
CONSIDÉRANT QUE	le projet de Règlement décrétant les taux de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2026 a été préparé et déposé par la direction générale;
CONSIDÉRANT QUE	conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le conseil doit procéder au dépôt du projet de règlement avant son adoption finale;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du conseil ont pris connaissance du contenu dudit projet de règlement;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



QUE le conseil municipal procède au dépôt du Projet de règlement no. 536-2026 intitulé :

« Fixant les taux de taxes générales et les tarifs de compensation pour les services municipaux 2026 »;

QUE ledit projet de règlement soit transmis aux membres du conseil et mis à la disposition du public conformément aux dispositions légales;

QUE l'avis de motion, s'il y a lieu, soit donné conformément à la réglementation municipale en vigueur.

4.6 ÉQUILIBRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

RES. : 2026-01-007

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel est assujettie aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale concernant la confection et la mise à jour du rôle d'évaluation;

CONSIDERANT QUE le rôle d'évaluation en vigueur pour les exercices financiers 2027-2028-2029 a été déposé par EVIMBEC et qu'il doit être reconduit ou équilibré conformément aux articles applicables de ladite loi;

CONSIDERANT QU' EVIMBEC a transmis au conseil un avis recommandant l'équilibration du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2026, celui-ci demeurant représentatif du marché;

EN CONSÉQUENCE, le conseil juge approprié de suivre la recommandation de l'évaluateur et il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2027-2028-2029;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4.7 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

RES. : 2026-01-008

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours suivant la proclamation de son élection, déposer une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires ;

ATTENDU QU' une telle déclaration doit également être produite annuellement par la suite, ou lors de tout changement significatif, selon les dispositions législatives en vigueur ;

ATTENDU QUE les membres du conseil nommés ci-après ont remis leur déclaration au directeur général de la municipalité M. Gilles Pineault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Cécile Roussel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

- Mme Marie-Josée Maltais, district 3



QUE

ces déclarations soient conservées dans les archives de la municipalité conformément à la loi et demeurent accessibles pour consultation selon les modalités prévues.

4.8 ADMQ – RENOUELEMENT D’ADHÉSION POUR L’ANNÉE 2026

RES. : 2026-01-009

CONSIDÉRANT QUE

la campagne de renouvellement pour l’adhésion à l’Association des directeurs municipaux du Québec pour l’année 2026 est en cours;

CONSIDÉRANT QUE

le coût pour le renouvellement est de 512.00 \$, taxes non comprises, pour les membres réguliers;

CONSIDÉRANT QUE

le renouvellement à l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) demeure un investissement; primordial pour tout gestionnaire municipal qui permettra d’avoir accès à une panoplie de services, d’outils, de formations, dont plusieurs gratuites, ainsi qu’à un tableau de bord en gestion municipale Munys. Seule association à dédier aux membres une équipe de service-conseil en gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER

de renouveler pour 2026, l’adhésion du directeur général/greffier-trésorier, auprès de l’ADMQ, au montant de 512 \$, taxes non comprises.

4.9 DÉPÔT DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – FONDS D’INITIATIVES NORDIQUES - GESTION DES ACTIFS DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL

RES. : 2026-01-010

CONSIDÉRANT QUE

le Plan Nord offre un programme de soutien financier permettant aux municipalités nordiques et nord-côtières de réaliser des projets favorisant le développement durable, l’amélioration des infrastructures et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention afin de réaliser le projet suivant : Gestion des actifs du village de Pointe-Lebel;

CONSIDÉRANT QUE

ce projet s’inscrit dans les objectifs du Plan Nord et répond aux critères d’admissibilité du programme de financement visé ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

ET RÉSOLU QUE

la Municipalité de Pointe-Lebel procède au dépôt d’une demande d’aide financière auprès du Plan Nord pour la réalisation du projet mentionné ci haut ;

QUE

le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier

QUE

la Municipalité s’engage à assumer sa part des coûts du projet et à respecter toutes les obligations liées à l’obtention de la subvention, le cas échéant.



5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Reçues:

2025-11-27	POSTE	Lettre de la Sureté du Québec
		Réaffirme son engagement à offrir des services qui répondent aux attentes évolutives de la population (plan stratégique 2023-2027)
2025-12-15	POSTE	Service de sécurité incendie de la Péninsule Manicouagan
		Rapport d'inspection – Prévention incendie au 2025-12-11

Expédiées:

2025-12-19	COURRIEL	RES 2025-12-273
		M. Philippe Beaudet Directeur sécurité incendie Municipalité de Chute-aux-Outardes Avenant n°1 – Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie.

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PÉNINSULE MANICOUAGANE DE DÉCEMBRE 2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ MENSUEL
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PÉNINSULE MANICOUAGAN

Interventions

Référence	Localisation	Code d'Intervention	Description
INTSSIPM20251203-098	Ragueneau	100	Alarme incendie
INTSSIPM20251206-099	Pointe-Lebel	100	Alarme incendie
INTSSIPM20251208-100	Pointe-aux-outardes	302	Accident de la route
INTSSIPM20251209-101	Pointe-Lebel	201	Sauvetage terrestre
INTSSIPM20251215-102	Ragueneau	120	Feu extérieur
INTSSIPM20251217-103	Pointe-aux-outardes	111	Feu de cheminé
INTSSIPM20251220-104	Ragueneau	110	Danger électrique ext.
INTSSIPM20251220-105	Pointe-aux-outardes	302	Accident de la route
INTSSIPM20251221-106	Ragueneau	301	Accident de la route
INTSSIPM20251224-107	Pointe-Lebel	100	Alarme incendie
INTSSIPM20251225-108	Chute-aux-outardes	100	Alarme incendie
INTSSIPM20251226-109	Ragueneau	100	Alarme incendie

Mot du directeur

Au mois de décembre dernier, c'est avec une grande fierté que nous avons annoncé l'acceptation de l'entente intermunicipale par l'ensemble des municipalités de la Péninsule Manicouagan.

Cette mise en commun des ressources constitue une étape importante afin de respecter les obligations prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan et de répondre aux exigences croissantes du domaine. Elle contribuera également à l'amélioration du niveau de service offert aux citoyens de l'ensemble de la Péninsule Manicouagan.

Désormais, le Service incendie de la Péninsule Manicouagan assurera la protection de quatre municipalités, couvrant près de 6 000 citoyens sur un territoire étendu, représentant ainsi un gain significatif en efficacité et en sécurité collective.

Ce projet est soutenu par une aide financière de 350 000 \$ annoncée le 17 décembre par le gouvernement du Québec, dans le cadre du premier appel de projets du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR).

Philippe Beaudet
Philippe Beaudet, Directeur SSIPM

décembre 2025



5.3 FACTURATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

RES. : 2026-01-11

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit annuellement sa facture du ministère de la Sécurité publique pour les services rendus par la Sûreté du Québec, conformément au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* (chapitre P-13.1, r. 7)
- CONSIDÉRANT QUE** le montant exigé est calculé selon les paramètres établis au règlement, incluant la richesse foncière uniformisée, le nombre de policiers affectés et l'indexation annuelle prévue ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du calcul du ratio de péréquation de la municipalité pour l'exercice financier 2026 et en a vérifié l'exactitude conformément aux exigences du règlement applicable ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE** le conseil de la municipalité **accepte la facturation** reçue du ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2026 au montant de 114 567.00\$
- QUE** le conseil autorise le paiement de ladite facture selon les modalités prévues au règlement, soit en un ou deux versements, conformément aux dispositions applicables;
- QUE** la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique pour confirmer l'acceptation et le traitement du paiement.

6 . HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Aucun

6.2 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 535-2026 – RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

RES. : 2026-01-012

La conseillère Mme Josée Gagnon, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 535-2026 ayant pour objet de premier projet de règlement 535-2026 – Relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Une copie du projet de règlement est déposée et mise à la disposition des membres du conseil ainsi que du public pour consultation.



6.3 H2O - PROLONGATION DU CONTRAT ANNUEL RELATIF À LA LOCATION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (RES 2014-06-147)

RES. : 2026-01-013

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un appel d'offres effectué par la Municipalité conformément aux lois applicables, le conseil municipal de la Municipalité a adopté une résolution le 14 juin 2014 (résolution numéro 2014-06-147) octroyant un contrat d'approvisionnement à H₂O Innovation (le « **Contrat** ») pour la location d'une usine de production d'eau potable pour les résidents du parc Murray (l'« **Équipement** »), lequel Contrat est joint à la présente à titre d'annexe A;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité a adopté plusieurs résolutions au fil des ans afin de prolonger le terme du Contrat, et ce jusqu'au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité a adopté une résolution le 27 octobre 2022 (résolution numéro 2022-10-274) prolongeant le terme du Contrat de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 (le « **Terme** »);

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont amendé le Contrat pour prolonger le terme d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent amender de nouveau le contrat pour prolonger le terme d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, selon les besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le présent amendement a pour effet de modifier le Contrat et que ces modifications sont accessoires au Contrat et n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture d'une nouvelle usine avec technologie améliorée n'est pas une solution viable pour le moment notamment en raison de la qualité actuelle de l'eau brute traitée par l'Équipement et les contraintes de rejet sur site qui proscrirent l'ajout de coagulation pour le prétraitement de l'eau brute;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recherche activement des solutions pour améliorer la qualité de l'eau brute (source d'eau alternative) et/ou son infrastructure de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère, Mme Joanie Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D' amender de nouveau le contrat pour prolonger le terme d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, au coût mensuel de 10 000.00\$ avant taxes;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6.4 RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU 2026

RES. : 2026-01-014

CONSIDÉRANT QUE un projet d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou a été déposé pour l'année 2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QU' un montant forfaitaire de 6 000.00 \$ taxes non comprises est relié à ce projet d'entente et que les fonds sont disponibles;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7. URBANISME/VOIRIE/INFRASTRUCTURE

7.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Reçues:

2025-12-20	COURRIEL	M. Denis Villeneuve – Corporation Véloroute des baleines Avis en appel d'offres pour le resurfaçage de la piste cyclable.
2026-01-02	COURRIEL	Confirmation - Appel d'offre Corporation Véloroute des baleines Avis en appel d'offres pour le resurfaçage de la piste cyclable. Plan - Appel d'offre Corporation Véloroute des baleines

Expédiées:

2025-12-20	COURRIEL	RES 2025-12-262 ; RES 2025-12-263; RES 2025-12-264 PAVL Entretien du réseau routier local 2022 à 2025
-------------------	-----------------	--

7.2 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

RES. : 2026-01-015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a pour mandat d'émettre des recommandations au conseil sur diverses questions d'urbanisme, incluant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les dérogations mineures, les usages, constructions et aménagements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

ET RESOLU QUE les conseillères Mme Joanie Tremblay, Mme Cécile Roussel et Mme Marie-Josée Maltais soient nommées à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la durée de leurs mandats comme élues ;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption



7.3 COMBEQ 2026 – ADHÉSION 2026 ET INSCRIPTION AU CONGRÈS POUR MME ANNIE MÉTIVIER, INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

RES. : 2026-01-016

- CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel des officiers municipaux et du bâtiment aura lieu en avril 2026;
- CONSIDÉRANT QUE** selon la convention collective de la municipalité de Pointe-Lebel (article 18.1, c), le salarié faisant partie d'une association professionnelle a le droit de participer annuellement à un congrès annuel.
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller M. André Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'AUTORISER** Mme Annie Métivier, inspectrice en bâtiment et en environnement, à participer au congrès annuel de la COMBEQ, qui se tiendra au mois d'avril 2026; et que les frais s'y rattachant seront remboursés par la municipalité et qu'un rapport écrit soit déposé.

8. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

8.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Reçues:

2025-12-20 COURRIEL Tourisme Côte-Nord
Bilan de fin de saison été 2025

Expédiées:

Aucun

**8.2 CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (CRSBP) DE LA CÔTE-NORD
NOMINATION D'UN OU UNE REPRÉSENTANTE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AFFILIÉE**

RES. : 2026-01-017

- CONSIDÉRANT QUE** le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord assure un soutien professionnel, documentaire et technique aux bibliothèques municipales affiliées du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit désigner un(e) représentant(e) officiel(le) afin d'assurer les communications avec le CRSBP de la Côte-Nord et de participer, au besoin, aux rencontres, comités et consultations;
- CONSIDÉRANT QU`** il y a lieu de procéder à la nomination d'un(e) représentant(e) pour la bibliothèque municipale de la Municipalité de Pointe-Lebel
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité nomme Mme Mélanie Plante à titre de représentant(e) officiel(le) de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord;
- QUE** cette personne soit autorisée à agir au nom de la municipalité pour toute communication, rencontre, consultation ou suivi requis dans le cadre des services rendus par le CRSBP;
- QUE** la présente résolution entre en vigueur dès son adoption



9. SANTÉ, BIEN-ÊTRE, SERVICES AUX CITOYENS ET SERVICES SOCIAUX

9.1 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Reçues:

2026-01-12 COURRIEL Le transport adapté
Dépliant horaire 2026

Expédiées:

2026-01-12 COURRIEL Avis de non-renouvellement
Hugo Filiatrault, Camps du Québec

10. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RES. : 2026-01-018

CONSIDERANT QUE les points suivants nécessitent un complément d'information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente séance soit ajournée au mardi 27 janvier 2026 à 20h00 pour traiter les points suivants;

- *Mandat pour la signature de la convention collective des employés municipaux du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030 ;*
- *Autorisation de payer les comptes malgré l'absence de la liste des comptes à payer du 1er au 31 décembre 2025 ;*
- *Nomination du poste adjoint(e) administratif(ive);*
- *Affichage du poste coordonnateur aux loisirs et au développement touristique.*

11. OUVERTURE DE LA SÉANCE À LA SUITE DE L'AJOURNEMENT

RES. : 2026-01-019

Mme Lise Arsenault, mairesse, procède à la reprise de la séance ajournée du 19 janvier 2026, conformément à la résolution 2026-01-017, et déclare la séance ouverte à 20 h 00, le 27 janvier 2026.

Les conseillers présents sont:

Mme Myriam Beaudin

Mme Marie-Josée Maltais

Mme Joanie Tremblay

M. André Foster

ET :

Mme Lise Arsenault, mairesse

M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier

Les conseillers absents sont:

Mme Josée Gagnon

Mme Cécile Roussel

Elle constate que le quorum est maintenu et que les membres présents peuvent délibérer valablement sur les points reportés.



4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.10 REPORT DU POINT POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2030 À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

RES. : 2026-01-020

- CONSIDÉRANT QUE** Le conseil municipal devait se prononcer sur le point suivant : *Mandat pour la signature de la convention collective des employés municipaux du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030* ;
- CONSIDÉRANT QUE** des informations supplémentaires ou analyses sont nécessaires afin de permettre au conseil de statuer adéquatement ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de reporter ce point à une séance ultérieure afin d'assurer une décision éclairée ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller M. André Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE** le point intitulé « *Mandat pour la signature de la convention collective des employés municipaux du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030* » soit reporté à la prochaine séance du conseil, prévue le 9 février 2026 ;
- QUE** la direction générale prépare et transmette aux membres du conseil toute information complémentaire requise avant ladite séance.

4.11 AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2025

RES. : 2026-01-021

- CONSIDÉRANT QUE** a municipalité doit procéder au paiement de certains comptes exigibles afin d'assurer la continuité des services municipaux et d'éviter tout retard ou pénalité;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Mme Myriam Beaudin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'AUTORISER** le paiement des comptes pour la période du 1er au 31 décembre 2025, pour un montant total de 315 200,53 \$;
- D'AUTORISER** également le paiement des dépenses portées à la carte de crédit BNC, pour un montant additionnel de 3 555,47 \$;
- QUE** la direction générale soit autorisée à effectuer le paiement immédiatement afin d'éviter toute pénalité, interruption de service ou retard administratif.



4.12 EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE)

RES. : 2026-01-022

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-Lebel doit assurer la continuité et l'efficacité de ses services administratifs;
CONSIDÉRANT QUE	la personne occupant les fonctions à la réception depuis septembre 2023 et assumant les tâches d'adjointe administrative depuis août 2025 a démontré les compétences et la capacité nécessaires pour s'acquitter pleinement des responsabilités liées au poste.
CONSIDÉRANT QUE	le poste d'adjoint(e) administratif(ve) est prévu à la convention collective, à l'organigramme et au budget de la municipalité ;
CONSIDÉRANT QUE	la direction générale recommande l'embauche officielle de cette personne au poste d'adjoint(e) administratif(ve) ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Mme Joanie Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
ET QUE	le conseil municipal procède à l'embauche de Mme Melody Savard au poste d'adjointe administrative, et ce à compter du 26 janvier 2026;
QUE	les conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective en vigueur ;
QUE	la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire et à compléter l'ensemble des formalités administratives relatives à cette embauche.

8. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

8.3 AFFICHAGE DE POSTE COORDONNATEUR(TRICE) AUX LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

RES. : 2026-01-023

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-Lebel souhaite assurer le développement, la coordination et la mise en valeur des activités de loisirs ainsi que du développement touristique sur son territoire;
CONSIDÉRANT QUE	le poste de coordonnateur aux loisirs et au développement touristique est requis afin de planifier, organiser et soutenir les initiatives municipales dans ces domaines;
CONSIDÉRANT QUE	ce poste est déjà prévu à la convention collective, à l'organigramme et au budget de la municipalité
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par la conseillère Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
ET RÉSOLU QUE	le conseil municipal autorise l'affichage du poste de coordonnateur aux loisirs et au développement touristique, conformément à la convention collective en vigueur;



QUE

la direction générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires au processus d'embauche, incluant la réception des candidatures, les entrevues et la recommandation finale au conseil, le cas échéant.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions adressées lors de la période d'échanges ont reçu réponse durant la présente séance

Une demande sera répondue à une séance ultérieure concernant la taxation des maisons multigénérationnelles.

La citoyenne souhaite obtenir des précisions sur la façon dont la municipalité reconnaît et classe un logement additionnel, ainsi que sur les critères permettant de déterminer si l'habitation est considérée comme une unité de logement additionnelle ou comme une maison unifamiliale avec aménagement interne.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

RES. : 2026-01-024

CONSIDÉRANT QUE

tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mme Marie-Josée Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER

à la levée de la séance, il est 20h17 le 27 janvier 2026.

Lise Arsenault
Mairesse
trésorier

Gilles Pineault
Directeur général/greffier-

Je, Lise Arsenault mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lise Arsenault
Mairesse